

Compte rendu de la séance du 03 septembre 2021

Secrétaire de la séance: Marie-Claire VIANA

Tous les conseillers municipaux étaient présents sauf Claudine Rasiengas qui était excusée.
Approbation du compte rendu de la séance du 05 juillet 2021, signatures des délibérations.

Ordre du jour:

Délibération : Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020.

Point rentrée scolaire

Organisation, installation panneaux et plaques "Adressage"

Questions diverses

Délibération du conseil:

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Questions diverses :

- Adressage : réalisé en collaboration avec le Sdail, il permettra de trouver plus facilement le domicile des habitants. Un courrier sera envoyé à chaque famille pour une information personnalisée. Les plaques de nom de rue et de numéro d'entrée d'habitation seront posées courant Octobre par les membres du Conseil Municipal.

- Travaux Grange : une réunion de synthèse et de conciliation aura lieu le 15/09 avec les experts d'assurance et les différentes parties concernées.

- Frais de fonctionnement de l'Eglise : la commune doit seulement payer les frais d'entretien et de conservation du bâtiment, elle n'a pas à supporter les frais de fonctionnement (électricité, chauffage pour les offices). Le Conseil décide de verser une subvention exceptionnelle à la mission catholique de Figeac pour l'aider à couvrir ces frais. Le montant sera fixé par délibération lors du prochain conseil municipal.

- Le Conseil prévoit d'organiser : -une soirée apéritive le 23 octobre avec les jeunes diplômés de l'année. -le repas convivial avec aînés le 16 janvier 2022

-Le camion blanc immobilisé au bord de la départementale reliant Cuzac à Felzins se trouve sur la commune de Lentillac, les démarches pour le faire enlever sont entreprises.

- Des travaux de peinture ont été effectués à l'école pendant les vacances scolaires (préau, cantine)

LE MAIRE

La séance a été levée à 22 heures.

Geneviève Vandekerckhove